

ANNEXE A

- (1) Ce chiffre ne comprend pas la cotisation du Canada à la Société des Nations en 1945-1946 (\$317,841) ni celle de 1946-1947 (\$313,773). Les deux versements englobaient la quote-part du Canada à l'OIT et à la Cour internationale de Justice pour ces deux années financières. De plus, le Canada a avancé 1,205,002 dollars au Fonds de roulement de l'ONU en 1945-1946 et 194,674 dollars en 1946-1947, sommes qui ne sont pas indiquées ici.
- (2) La FUNU a été créée par l'Assemblée générale le 4 novembre 1956 et a été retirée en juin 1967.
- (3) L'ONUC a été créée par le Conseil de sécurité le 14 juillet 1960 et a été retirée le 30 juin 1964.
- (4) L'UNFICYP a été créée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964. Les chiffres indiqués sont ceux des dépenses estimatives endossées par le Canada pour le maintien de son contingent au sein de l'UNFICYP (par rapport au coût de l'entretien des mêmes troupes au Canada). Ils correspondent plutôt à l'année civile qu'à l'année financière.
- (5) Chiffre estimatif jusqu'au 31 décembre 1966.
- (6) Sous cette rubrique figurent diverses contributions, par exemple: 11,705 dollars à la Commission pour les crimes de guerre; 12,052,438 dollars affectés à titre de secours généraux postérieurs à l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction; contributions à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (supprimée en 1958) et à l'UNRRPK; contributions au Fonds civil des Nations Unies pour le Congo; sommes exigées pour rembourser le Bureau des produits agricoles de la valeur à l'exportation du porc en conserve et du lait écrémé en poudre donnés aux Institutions internationales de secours; contributions au Centre de formation administrative pour l'assistance technique de l'Université de Colombie-Britannique et contribution au Programme de dons pour l'édifice des Nations Unies à Santiago.
- (7) Cette somme englobe une contribution volontaire de 500,000 dollars au Fonds civil pour le Congo et une contribution volontaire de 4,307,165 dollars annoncée par le Canada le 27 juin 1965 pour aider à liquider le déficit de l'ONU.
- (8) Cette somme englobe des contributions volontaires de 500,000 dollars au fonds civil du Congo, 25,000 dollars au Programme d'enseignement et de formation pour les Sud-Africains et 35,000 dollars au Fonds de développement de l'école internationale des Nations Unies.
- (9) Le Programme de développement des Nations Unies est né de la fusion du PEAT et du Fonds spécial aux termes de la résolution 2029(XX) du 22 novembre 1965.